

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 18/03/2014**

L'an deux mille quatorze,
Le dix-huit mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 10 Mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers présents ou représentés	15
Nombre de conseillers excusés :	04
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents, Mme GUERIN Denise, M. CABART Jean-Claude, M. FRERSON Alain, M. SERGENT Jean-Marie, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme AUBRY Christine, Mme SAINT-PIERRE Valérie, Mme LECLERE Claudine, M. GIRARD Pascal, M. LALLOUETTE Joël, Mme FONTANIVE Marzéna, M. ANGO Jacques-Vianney, M. JEANNOT Christophe

Absents :

Absent excusé : M. EL KHIDER Mustapha, Mme BLOT Laura,

Pouvoirs : M. RINALDI Serge à M. JEANNOT Christophe, Mme WINISDOERFFER Inès à Mme GUERIN Denise

Secrétaire : Mme SAINT-PIERRE Valérie

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES – transfert des élèves de l'école maternelle et primaire de Blesme ainsi que de Saint Lumier La Populeuse au Groupe Scolaire Condorcet.

N° : 14 37

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Le maire propose d'accueillir au sein du Groupe Scolaire Condorcet (école maternelle et élémentaire) les élèves des communes de BLESME et de SAINT LUMIER LA POPULEUSE et ce, à compter de la rentrée 2014/2015.

Vu la délibération de la Commune de BLESME en date du 14/02/2014 autorisant la fermeture de l'école et la scolarisation des enfants à Pargny sur Saulx, au Groupe Scolaire Condorcet (écoles maternelle et élémentaire) dès la rentrée 2014/2015. (Copie en annexe)

Vu la délibération de la Commune de SAINT LUMIER LA POPULEUSE en date du 26/02/2014 autorisant la scolarisation des enfants à Pargny sur Saulx, au Groupe Scolaire Condorcet (écoles maternelle et élémentaire) dès la rentrée 2014/2015. (Copie en annexe)

Vu l'accord du Conseil Général pour la mise en place de transport scolaire :
BLESME <=> SAINT LUMIER LA POPULEUSE<=> PARGNY SUR SAULX
permettant ainsi aux enfants des deux communes sus-précitées d'être scolarisés au Groupe Scolaire Condorcet de Pargny sur Saulx. (Copie en annexe)

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DECIDE d'accueillir au sein du Groupe Scolaire Condorcet (école maternelle et élémentaire) les élèves des communes de BLESME et de SAINT LUMIER LA POPULEUSE et ce, à compter de la rentrée 2014/2015.

PREVOIT, suite à une demande du corps enseignant, une modification horaire à la rentrée 2014-2015 (copie de la modification horaire en annexe).

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Denise GUERIN